



**PRÉFET  
DE MAYOTTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R06-2023-154

PUBLIÉ LE 13 JUILLET 2023

# Sommaire

## **Direction de la Sécurité de l' Aviation Civile /**

R06-2023-06-22-00001 - Décision 23-220-DSCAC-OI portant subdélégation de signature (1 page)

Page 3

Direction de la Sécurité de l' Aviation Civile

R06-2023-06-22-00001

Décision 23-220-DSCAC-OI portant  
subdélégation de signature

**Direction générale de l'Aviation civile**

Saint-Denis, le **22 JUIN 2023**

*Direction de la sécurité de l'aviation civile*

*Direction de la sécurité de l'aviation civile Océan indien*

DÉCISION N° 23/ *220* /DSAC-OI portant subdélégation de signature

VU le code de l'aviation civile et le code des transports ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 créant la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

VU l'arrêté du 7 décembre 2015 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

VU l'arrêté n° 2022-SG-AV-0037 du 18 janvier 2022 du préfet de Mayotte portant délégation de signature à M. Jonathan GILAD directeur de la sécurité de l'aviation civile océan Indien et notamment son article 4 ;

VU la décision du 4 novembre 2022 du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires portant organisation de la délégation de Mayotte au sein de la direction de la sécurité de l'aviation civile Océan Indien,

DÉCIDE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jonathan GILAD, directeur de la sécurité de l'aviation civile Océan Indien, délégation de signature est donnée à l'effet de signer les actes visés aux articles 1, 2 et 3 de l'arrêté n° 2022-SG-AV-0037 du 18 janvier 2022, à :

- M. Laurent DÉMOUSTIER, adjoint au directeur chargé des affaires techniques
- M. Christophe BOQUEN, délégué de la DSAC-OI à Mayotte
- Mme Sandra LAMIC, agente contractuelle
- M. Alain CAILLABET, chef de cabinet

Article 2 : La présente décision, qui abroge la décision n° 22/052 du 26 janvier 2022, est notifiée au préfet de Mayotte et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Directeur de la Sécurité  
de l'Aviation civile océan Indien

**Jonathan GILAD**

Direction de la sécurité de l'Aviation civile Océan Indien  
Aérodrome de la Réunion – Roland Garros - CS 93003  
97743 SAINT DENIS CEDEX 9